

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 13
Pouvoir (s) : 4
Absent (s) : 2

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf

le : 25 Mai

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL

dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,

à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 mai 2009

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire

MM. BENVENUTI - LA TORRE - CAVALLI, Adjoint

Mme MARTINEZ - M. PRUVOST - M. STERN - M. FILIGHEDDU -

M. RANCHOUX, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

M. COZANET a donné pouvoir à M. PRUVOST

M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme MARTINEZ

Mme COLLANGETTES a donné pouvoir à Mme COUMARIANOS

Mme ORLANDO-LANDRY a donné pouvoir à M. RANCHOUX

ABSENTES EXCUSEES :

Mme CORDOLA - Melle GIGANT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme Christine MARTINEZ

N° 35/ 2009

Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le 30 mars 2009, le Conseil Municipal a fixé le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 4,997 %.

Suite à une remarque des services de la Sous-Préfecture, il est demandé au Conseil Municipal de supprimer la 3ème décimale du taux et de la ramener à 5%, ce qui augmenterait le produit de 132,55 euros soit 133 euros.

Madame le Maire propose de fixer le taux d'enlèvement des ordures ménagères à 5% soit une augmentation du produit de 133 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Mme le Maire ,

Délibère et décide, à l'unanimité, de porter le taux d'enlèvement des ordures ménagères à 5% soit une augmentation de 0,003 % , d'où un produit attendu de 220 903 euros, soit une augmentation de 133 euros pour l'année 2009



Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS

